

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2023
COMMUNE DE ROUCY

La réunion a débuté le 23 janvier 2023 à 20h30 sous la présidence du Maire, Madame BERNARD EVELYNE.

Membres présents :

Madame BERNARD EVELYNE
Monsieur CHARLES DOMINIQUE
Madame COUNOT SYLVIE
Madame GILLIER HELENE
Monsieur HOPIN DIDIER
Monsieur MANTEL THIERRY
Monsieur POIRET MATHIEU
Madame PORTEBOIS BURONFOSSE LAURE
Monsieur PURUS SEBASTIEN

Membres absents représentés :

-

Membres absents :

Monsieur LACHAMBRE THIBAUT
Madame LURETTE FLORENCE

Secrétaire de séance : Madame PORTEBOIS BURONFOSSE LAURE

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres), atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

01_2023 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR REPRISE CONCESSIONS (1ere partie)
02_2023 - DEMANDE DE SUBVENTION API REPRISE CONCESSIONS (1ere partie)
03_2023 - DEMANDE SUBVENTION APV RUE DU MOULIN ARSON
- Questions diverses

01_2023 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR REPRISE CONCESSIONS (1ere partie)

Les travaux concernant la reprise des concessions laissées en abandon peuvent être subventionnés. Une demande peut être déposée afin d'obtenir la DETR.

Madame le Maire propose donc de déposer une demande de subvention DETR à hauteur de 50 % du montant HT des devis soit 16 460 € sur un montant HT DE 32 920 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter la subvention DETR de 50 % et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires et s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

9 voix pour

02_2023 - DEMANDE DE SUBVENTION API REPRISE CONCESSIONS (1ere partie)

Madame le Maire propose également de déposer une demande de subvention API pour les travaux des reprises de concessions au taux de 30 % du montant HT soit 9 876 € puisque la commune ne peut pas obtenir plus de 80 % de subvention sur le montant HT du devis.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter la subvention API au taux de 30% et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires et s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

9 voix pour

| |
|---|
| 03_2023 - DEMANDE SUBVENTION APV RUE DU MOULIN ARSON |
|---|

Madame le Maire propose de demander une subvention APV pour la réfection de la voirie Rue du moulin Arson.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter la subvention APV à hauteur de 70 % du montant des travaux et autorise Madame le Maire à signer tous les documents.

Le conseil Municipal s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

9 voix pour

Questions diverses

- Les travaux d'enfouissement des réseaux ont débuté Jeudi 19 janvier pour se terminer en juin, juillet 2023. Une circulation alternée est prévue dans la rue principale de 8h à 17h. Une demande de devis a été faite afin de compléter l'éclairage public au bout de la rue de Frévat.

- Madame le Maire profitera des travaux d'enfouissement à hauteur de l'église pour faire la mise aux normes concernant le paratonnerre à l'église.

- L'entretien des peupliers plantés en 2020 est prévu courant de l'été 2023 par la société PRILLIEUX de Concevreux pour un montant estimé à environ 2 000 €

- Il est décidé d'essayer de coupler les travaux de la rue Monsieur et de la rue du Moulin Arson afin de minimiser le coût des travaux si cela est possible en regard de la date de validation des subventions déjà obtenues.

Les sujets étant épuisés, Madame le Maire lève la séance à 21h15.

Madame PORTEBOIS BURONFOSSE LAURE
Secrétaire de séance

Madame BERNARD EVELYNE,
Maire